

DECRET N° 83/106 du 7/2/1983

Portant inscription au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1982 et nomination des Officiers de l'Armée Populaire Nationale.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.-

- VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République,

- V I S A S :**
- VU - La Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant Amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - VU - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
 - VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;

- D . B . :**
- VU - L'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976 modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 ;
 - VU - Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 portant Avancement dans l'Armée Populaire Nationale ;

- D . C . F . :**
- VU - Le Décret 72/202 du 7 Juin 1972 fixant le Régime de rémunération des Médecins, Pharmaciens et Chirurgiens-Dentistes des Forces Armées de la République ;
 - VU - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - VU - Le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Article IER.- Sont inscrits au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1982 et nommés pour compter du 1er Octobre 1982 (4EME TRIMESTRE 1982).

AVANCEMENT COLE

Pour le Grade de Lieutenant

ARMEE DE TERRE

I- OFFICIER POLITIQUE:

Les Aspirants :	- Z A M B A	Michel	- C.S.
	- KIMBATSA-NZOUNGOU	Jean-Paul	- "
	- O N D O N G O	Bernard	- "
	- N' G O T O	Albert	- "
	- N'GANTOUO	Joseph	- "
	- GUITOUKOULOU	Gustave	- "
	- BAKALA-MAYINDA	Thomas	- "
	- BANGA-MASSALA	Gaston	- "
	- KAYOULOU	Jean-Benjamin	- "

II- ZOOTECHNIQUE:

L'Aspirant :	- YANGOU-BONGO	Albert	- C.S.
---------------------	----------------	--------	--------

Pour le Grade de Sous-Lieutenant

ARMEE DE L'AIR

I- CELLULE-MOTEUR

.....//.....

<u>Les Aspirants</u> :	- DIANKA	Joachim-Jean-Louis	- ZAB/BA01/20
	- NDALA	Yves-Bertin	- -"
	- ELENGA	Adolphe-Didier	- -"
	- MOPENDEA	Ambroise	- -"
	- M O L E	Hippolyte	- -"
	- DZAMBA	Alphonse	- -"
	<u>II- MOYENS RADIOTECHNIQUES</u>		
<u>Les Aspirants</u> :	- ASSELE	Michel	- -"
	- NGOMA	Marcel	- -"
	- KOUKA	Raymond	- -"
	- KOUD	Henri-Léopold	- -"
	-		
	<u>III- MOYEN ELECTROTECHNIQUE</u>		
<u>L'ASPIRANT</u> :	- O T I K A	Jérôme	- -"
	<u>IV- ARMEMENT DE L'AVIATION</u>		
<u>L'Aspirant</u> :	- MATONDO-MANDZO	Simon	- -"
	<u>V- EQUIPEMENT PHOTOGRAPHIE</u>		
<u>L'Aspirant</u> :	- B O U K A	Léandre	- -"
	<u>VI- METEOROLOGIE</u>		
<u>Les Aspirants</u> :	- B O U Y A	Emmanuel	- -"
	- AMOUNA	Gaston	- -"
	- ELENGA	Léopold	- -"
	<u>VII- OFFICIER MECANICIEN</u>		
<u>L'Aspirant</u> :	- OKANDZA	Pierre	- -"
	<u>VIII- ADMINISTRATION SANTE</u>		
<u>L'Aspirant</u> :	- G A Y A B A	Barthélémy	- -"
	<u>IX- OFFICIER DE MARINE</u>		
<u>L'Aspirant</u> :	- KOUYOU	Pamphile	- -"
	<u>X- UNIVERSITE DE POITIERS</u>		
<u>L'Aspirant</u> :	- S O L A	Moïse	- -"
	<u>XI- UNIVERSITE MARIEN NGOUABI</u>		
<u>Les Aspirants</u> :	- NKABA	David	- -"
	- OMPERE	Jean-Félix	- -"
	- ZEKAKANY	Thomas-Jean-Christostome	- -"
	- KISSANGOULA	Jean-Marie-Joseph	- -"
	- MABIALA	Gustave	- -"
	<u>XII- G E N I E</u>		
<u>Les Aspirants</u> :	- NGOMA	Pierre	- -"
	- NDEBOLO	Benjamin	- -"
	- OTIBILIFA	Emmanuel	- -"
	- B A K A L A	Benoit	- -"
	- OBAMBI	Michel	- -"
	- POUELE	Séraphin	- -"
	- ASSIANAT	Bertin	- -"
	- MOUNKASSA	Urbain	- -"

Pour le Grade d'Aspirant

ARMÉE DE TERRE

S A N T E:

<u>Les Sergents :</u>	- MBALOUA	Modeste	- C.S.
	- DEMBA	Hippolyte	- "-
	- MOURKO-DECKOUM	Séraphin	- "-

Article 2.- Le Ministre Délégué à la Présidence, Chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 7 Février 1983

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

COLONEL LOUIS-SYLVAIN COMA.-

Le Ministre Délégué à la Présidence,
Chargé de la Défense Nationale,

COLONEL RAYMOND-DAMASE N'GOLLO.-

Le Ministre des Finances,

ETIHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-